

Quittance de loyer - janvier 2025

Monsieur Ghislain HABERMAN
39 rue du Sentier
75002 Paris

Madame Julie KELLER
41 Rue Broca
75005 Paris

Adresse de la location :

41 Rue Broca
75005 Paris

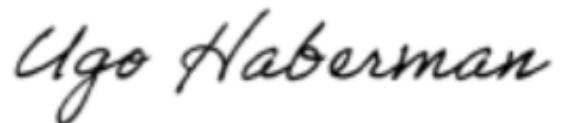
Je soussigné Monsieur Ghislain HABERMAN, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Madame Julie KELLER, la somme de Deux mille deux cent neuf euros / 2 209,00 euros au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/11/2025 au 30/11/2025 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Désignation	Montant
Loyer hors charges	1 959,00 euros
Provisions pour charges	250,00 euros
Total	2 209,00 euros

Paiement reçu le 13/11/2025.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Fait à Paris, le 13/11/2025



Monsieur Ghislain HABERMAN